

AIDES ET SUBVENTIONS, INSERTION SOCIALE, SOLIDARITÉS — FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT : HAUSSE DES AIDES ET ÉLARGISSEMENT DES BÉNÉFICIAIRES EN 2023



Des aides exceptionnelles à l'économie d'énergie sont versées par le Département de Seine-et-Marne en 2023 © Getty Images

Afin de renforcer son aide et son accompagnement en faveur des Seine-et-Marnais les plus modestes ou en situation de précarité, encore plus touchés face à la hausse du coût de l'énergie, le Département applique pour l'année 2023 des mesures exceptionnelles sur les aides du Fonds énergie. Quels sont les montants et quelle est la démarche à suivre ?



Créé le: 4/04/2023

LE FSL, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Le Fonds de Solidarité Logement est un dispositif départemental accordant des aides financières sous forme de prêt à rembourser et/ou de secours aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement :

- frais d'entrée dans le logement,
- loyers,
- factures d'énergie,
- factures d'eau,
- factures de téléphone.

Les nouvelles aides énergie en 2023



©DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Les nouvelles mesures se traduisent par :

- une augmentation de 50 € sur l'ensemble des aides « énergies » afin de soutenir les personnes les plus en difficultés,
- une réévaluation du plafond de ressources d'éligibilité aux aides « énergie ».

En 2022, le Fonds de solidarité logement (FSL) a accordé plus de 5,3 millions d'euros d'aides financières et le FSL est intervenu en faveur de 2 200 ménages dans le cadre de ses mesures d'accompagnement (social lié au logement et aide à la médiation locative).

Qui peut bénéficier du FSL ?

Les bénéficiaires du FSL sont toutes les personnes éprouvant des difficultés financière pour accéder à un logement ou s'y maintenir, au regard notamment de son patrimoine de l'insuffisance de ses ressources ou de ses conditions d'existence.

Les bénéficiaires sont :

- les locataires et sous locataires,
- les propriétaires occupants,
- les personnes hébergées.

Ces aides sont accessibles sous conditions.

Comment en faire la demande ?

Pour bénéficier de ces aides exceptionnelles à « l'énergie » et connaître les modalités d'éligibilité, vous pouvez contacter :

- la Maison départementale des solidarités (MDS) la plus proche de chez vous,
- votre Centre communal d'action sociale (CCAS),
- le service social de votre bailleur.

Retrouvez toutes les coordonnées des MDS dans [l'annuaire des 14 MDS de Seine-et-Marne](https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-maisons-departementales-des-solidarites) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-maisons-departementales-des-solidarites>).

TÉLÉCHARGER



Dépliant fonds de solidarité logement 2023 PDF - 3.55 Mo (/sites/default/files/media/downloads/depliant-fond-de-solidarite-logement-bd-3.pdf)



Flyer Fonds de solidarité logement 2023 PDF - 3.89 Mo (/sites/default/files/media/downloads/flyer-fond-de-solidarite-logement-a5-bd.pdf)